

# Programme de formation remise à niveau SSIAP2

## Chef d'équipe de sécurité incendie et d'Assistance à Personne

### OBJECTIFS

- ◆ Être capable d'exercer la fonction de SSIAP 2 en prenant en compte les évolutions réglementaires et techniques
- ◆ Reprendre les fondamentaux de la sécurité incendie, afin de permettre au stagiaire, dans le cadre de son activité professionnelle, de manager une équipe de sécurité, d'assurer la gestion du PC de sécurité en cas de crise et d'organiser des séances de formations.

### PUBLIC VISE

Toute personne souhaitant se remettre à niveau en matière de sécurité incendie et d'assistance à personnes.

Les personnes en situation de handicap peuvent prendre contact avec notre centre de formation afin de valider les conditions spécifiques d'accès à cette formation (proalpformation@orange.fr).

### PRE-REQUIS

- "Être titulaire du SSIAP2 ou ERP2 ou IGH2,
- "Être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes :
  - AFPS ou PSC 1, de moins de deux ans.
  - Sauveteur secouriste du travail (SST) ou PSE 1, en cours de validité.
- "Être apte physiquement, cette aptitude étant attestée par un certificat médical datant de moins de trois mois (pour le personnel n'exerçant pas une fonction dans un service de sécurité incendie).
- "Attestation d'exercice d'activité d'agent de sécurité incendie ou certificat médical de moins de 3 mois

### DUREE

21 heures soit 3 jours

### EFFECTIFS

12 stagiaires maximum

### LIEU

locaux de Pro Alp'Formation et/ou locaux de l'entreprise en intra

### MOYENS PEDAGOGIQUES ET D'EVALUATION

- ◆ Les cours sont dispensés dans la salle de cours dédiée de PRO ALP'FORMATION
- ◆ Dispense de cours sur support informatique (Power Point) et photocopies.
- ◆ Mise en situation professionnelle sur équipements de sécurité.
- ◆ Un suivi des cours dispensés est réalisé à partir du livret pédagogique remis en début de session.

Siège social : 177 cours de la Libération 38100 Grenoble – Tel : 04.76.70.38.30

SIRET 508 662 459 000 17 – N° d'existence : 82380442238 code APE 7022Z TVA FR 73508662459

N° d'agrément préfectoral SSIAP : 38-0006, N° d'agrément CQP-APS : 3812060501

Version 1/1 mai 2021

## VALIDATION

A l'issue de la formation, après validation des acquis (QCM + pratique), une attestation de recyclage SSIAP2 conforme à l'annexe VIII de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié, sera délivrée au stagiaire.

## QUALIFICATION DES FORMATEURS

Les intervenants ont soit une qualification minimum de SSIAP 2 avec expérience de 2 ans dans la formation SSIAP 1, une qualification SSIAP 3 (ou équivalent) ou brevet de prévention ou une qualification DUT Hygiène et sécurité avec une expérience de 2 ans dans la formation SSIAP 1.

## PROGRAMME DETAILLE

### ◆ Séquence 1 : Prévention

- Évolution de la réglementation

### ◆ Séquence 2 : Organisation d'une séance de formation

- Méthode pédagogiques
- Pratique de l'animation
- Déroulement chronologique d'une séance
- Analyse et corrections

### ◆ Séquence 3 : L'équipe de sécurité incendie

- Organiser l'accueil d'un nouvel agent
- Assurer la formation des agents
- Motiver son équipe et organiser des exercices quotidiens
- Gestion des documents administratifs
- Être capable de prendre en compte les évolutions réglementaires et techniques

### ◆ Séquence 4 : Les moyens de secours

- SSI

### ◆ Séquence 5 : La gestion du PC de sécurité

- Gestion d'une alarme
- Alerte Sapeurs-Pompiers
- Gestion d'une évacuation
- Compte rendu à la hiérarchie

### ◆ Séquence 6 : Les fondamentaux de sécurité

- Evacuation des occupants
- Implantation déserte et voiries-isolement
- Matériaux de construction
- Cloisonnements, aménagements
- Dégagements

Siège social : 177 cours de la Libération 38100 Grenoble – Tel : 04.76.70.38.30

SIRET 508 662 459 000 17 – N° d'existence : 82380442238 code APE 7022Z TVA FR 73508662459

N° d'agrément préfectoral SSIAP : 38-0006, N° d'agrément CQP-APS : 3812060501

Version 1/1 mai 2021

- Désenfumage
- Éclairage normal et de sécurité
- Installations techniques
- Moyens de secours alarme

◆ **Séquence 7 : La mise en situation d'intervention**

- Méthode d'extinction d'un début d'incendie
- Protection individuelle
- Exercices d'extinctions de feux réels de différentes classes au moyen d'extincteurs adaptés
- Entraînement à l'utilisation d'un R.I.A sur feux réels
- Être capable de prendre en compte les évolutions réglementaires et techniques

**NOTRE CONSEIL** La réussite passe par un investissement important et régulier tout au long de la formation

Cette formation est éligible au CPF

